



Division Forêts et Produits forestiers

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate

**KRUGER OBTIENT LA CERTIFICATION CSA-Z809-02
POUR SES ACTIVITÉS FORESTIÈRES SUR LA CÔTE-NORD**

Kruger concrétise son engagement envers l'aménagement forestier durable

Montréal (Québec) – le 20 avril 2005 – La société Kruger est fière d'annoncer qu'elle satisfait toutes les exigences du Conseil canadien des normes relatives à l'aménagement forestier durable (AFD). Cette réalisation lui permet d'obtenir la certification CSA-Z809-02 de ses activités forestières sur l'aire commune 093-20 où se situe notamment l'Île René-Levasseur sur la Côte-Nord.

« L'engagement de Kruger et de ses employés envers le développement durable se manifeste très concrètement par l'obtention de certifications reconnues mondialement, qui témoignent de la qualité de nos pratiques forestières et de notre volonté de les inscrire dans un processus d'amélioration continue », a déclaré M. Michel Lessard, directeur général – Forêts, de la division Forêts et Produits forestiers de Kruger.

L'aménagement forestier durable, selon la norme canadienne CSA-Z809-02, est un modèle volontaire d'amélioration continue, spécifique au secteur forestier. Il est bâti en concertation avec des organismes représentatifs des utilisateurs directs du territoire et de ses ressources et reflète les valeurs régionales en matière d'aménagement forestier durable.

L'équipe d'auditeurs de la firme ITS Intertek juge que le plan d'aménagement forestier durable pour les activités forestières de Kruger sur l'aire commune 093-20, développé en collaboration avec les membres de la Table de concertation et faisant l'objet d'un suivi annuel, répondait aux critères mondiaux de l'aménagement forestier durable. Ces critères sont : la conservation de la biodiversité, le maintien et l'amélioration des conditions et de la productivité aux écosystèmes forestiers, la conservation des ressources liées aux sols et de l'eau, la contribution à la protection des écosystèmes forestiers et des cycles écologiques planétaires, les bénéfices multiples à la société et l'acceptabilité de la responsabilité sociale envers le développement durable. Ces critères servent de cadre pour identifier les valeurs et les caractéristiques du territoire jugées importantes par les utilisateurs.

Les auditeurs ont souligné, plus particulièrement, la qualité générale du plan d'aménagement forestier durable, l'engagement total des membres de la Table de concertation à l'élaboration du plan d'AFD, l'engagement de la direction et celui de l'équipe de la Côte-Nord, la maîtrise opérationnelle des activités en forêt et le contrôle par Kruger du système de gestion environnementale et d'aménagement forestier durable.

L'engagement de la Table de concertation

Dans le but d'associer la communauté locale à la planification de ses activités d'aménagement forestier sur la Côte-Nord, la société Kruger a mis sur pied une Table permanente de concertation. « L'engagement indéfectible de nos employés et des membres de la Table, qui ont consacré temps et énergie à l'élaboration du plan d'aménagement forestier durable (AFD), a constitué un atout de taille dans l'obtention de la certification CSA. Au nom de la société Kruger, je les en remercie très sincèrement », a ajouté M. Lessard.

Les Amis des Monts Groulx, l'Association des chasseurs et pêcheurs Manic Outardes, l'Association des prospecteurs de la Manicouagan, l'Association touristique régionale de Manicouagan, le Conseil de Bande de Betsiamites, le Conseil de gestion de la Réserve écologique Louis-Babel, le Comité de création de la Réserve mondiale de la Biosphère Manicouagan-Monts Groulx/Uapishka, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, les employés de Kruger secteurs forêts, usines et Scierie Manic, Hydro-Québec, les MRC de Manicouagan et de Caniapiscau, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sections Forêts, Faune et Territoire, les propriétaires de chalets sur l'Île René-Levasseur, la Pourvoirie du Lac Matonipi, le Regroupement des locataires de terres publiques, Labrador Air Safari et l'Union québécoise pour la conservation de la nature ont tous contribué à la réalisation de ce tout premier plan d'aménagement forestier durable.

ISO 14 001

La certification CSA s'ajoute au renouvellement, pour un deuxième cycle, de la certification ISO 14 001 de Kruger pour l'ensemble de ses activités forestières sur la Côte-Nord. Cette certification permet d'identifier et de maîtriser les impacts significatifs des interventions forestières sur l'environnement. En vertu de l'enregistrement ISO 14001, Kruger s'est engagée dans un processus d'amélioration continue de ses pratiques forestières en matière de protection de l'environnement.

La société Kruger est un important fabricant de pâtes et papiers spécialisé dans la production et la vente de papier journal, de papiers impression spéciaux, de papiers couchés légers, de papier pour annuaires, de papiers à usages domestiques et industriels, de carton doublure recyclé, de contenants en carton ondulé, de bois d'œuvre et autres produits du bois. En mars 2004, la société Kruger créait une nouvelle unité commerciale, Kruger Groupe Énergie, afin d'assurer sa croissance dans le domaine de l'énergie. Papiers Scott Limitée, membre de la société Kruger, occupe le 1^{er} rang sur le marché canadien des produits domestiques avec des marques réputées telles que Cashmere de Cottonelle, Purex, ScotTowels, Scotties, White Swan, Capri et Viva, et une gamme de produits hors foyer destinés à l'industrie et au commerce dans tout le Canada. La société Kruger possède des établissements au Québec, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador, aux États-Unis et au Royaume-Uni et emploie plus de 10 500 personnes.

– 30 –

RENSEIGNEMENTS :

Jean Majeau
Vice-président, Affaires publiques
Tél. : (514) 343-3213
Courriel : jmajeau@kruger.com
Site Web : www.kruger.com

